

ANNEXE III
RÈGLEMENT D'EXAMEN
(Arrêté du 10 septembre 1997)

Brevet professionnel préparateur en pharmacie		CFA ou section d'apprentissage habilité Formation conti- nue en établisse- ment public			Formation conti- nue en établisse- ment public habi- lité		CFA ou section d'apprentissage non habilité Ensei- gnement à distan- ce et formation continue en éta- blissement privé	
Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 - ÉPREUVE SCIENTIFIQUE	10							
SE1A : CHIMIE-BIOLOGIE	U11	4	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF		Ponctuelle écrite	2 h 30
SE1B : SCIENCES APPLIQUÉES	U12	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF		Ponctuelle écrite	3 h
E2 - ÉPREUVE DE TECHNOLOGIE PHARMACIE GALÉNIQUE	U20	4	Ponctuelle écrite	2 h	CCF		Ponctuelle écrite	2 h
E3 - ÉPREUVE PRATIQUE	11							
SE3A : TRAVAUX PRATIQUES DE RECONNAISSANCE	U31	2	Ponctuelle pratique	30 min	Ponctuelle pratique	30 min	Ponctuelle pratique	30 min
SE3B : COMMENTAIRE TECHNIQUE ÉCRIT	U32	4	Ponctuelle écrite	1 h	Ponctuelle écrite	1 h	Ponctuelle écrite	1 h
SE3C : TRAVAUX PRATIQUES DE PRÉPARATION ET DE CONDITION- NEMENT DE MÉDICAMENTS	U33	5	Ponctuelle pratique	3 h	Ponctuelle pratique	3 h	Ponctuelle pratique	3 h
E4 - LÉGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES	U40	4	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF		Ponctuelle écrite	2 h 30
E5 - EXPRESSION FRANÇAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE	U50	3	CCF		CCF		Ponctuelle écrite	3 h